

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 30 JUIN à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Grivesnes sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne

Messieurs DURAND Pierre, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, DOVERGNE Alain, LARTIGAU Alain suppléant de WALLEY Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, BOQUET Cédric, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE Christine, Mme BLIN Monique de M. BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. Joel BEAUMONT de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. DESROUSSEAUX Éric de M. COTTARD Yves, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de M. LEVASSEUR Roger, M. DOVERGNE Alain de Mme BERTOUX Julia, M. HEYMAN Christophe de CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. DELANAUD Stéphane de M. LAMOTTE Dominique, M. MEGLINKY de M. NOCHEZ Didier, M. DOVERGNE Alain de M. DEMOUY Bertrand, Mme RAMON Marie-Gabrielle de Mme TESTART Laëtitia, M. MEGLINKY Philippe de Mme RIQUIER Ludivine, M. BOUCHER Michel de MAROTTE Philippe

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MENARD Sergine, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BERTOUX Julia, RIHET Anne, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie,

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, LAVOINE Nicolas, LEVASSEUR Roger, TEN Franck, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

**OBJET : Modification du PLUi VAL DE NOYE Résultats de la concertation – Adoption**

*Rapport de Madame Sonia DOUAY, Vice-Présidente chargée de l'Aménagement du territoire,*

Vu les articles L.153.40, L.153-45 et suivants, L 153-20 et R153-21, L 153-48 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 11 mars 2020, relative à l'approbation du PLUi du Val de Noye,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021, relative aux modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLUi du Val de Noye

Vu l'arrêté du 20 décembre 2021 du Président de la CCALN prescrivant la modificative simplifiée n° 1 du PLUi du Val de Noye,

Sur proposition de la Commission Aménagement du Territoire du 22 juin 2022,

La Vice-présidente rappelle l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLUi du Val de Noye et les justifications du recours à la procédure simplifiée prévue aux termes des articles L.153-45 et suivants qui relève d'une part des observations des services de l'État et de demandes de communes couvertes par le PLUi du Val de Noye.

Les corrections envisagées dans le cadre de cette procédure sont rappelées :

- précisions du règlement concernant l'ouverture à l'urbanisation des zones AU
- correction d'erreur manifeste d'appréciation (zonage US Sourdon)
- règlement des toitures
- règlement pour bâtiments agricoles
- suppression d'emplacements réservés pour lesquels les opérations prévues ont été réalisées.

Vu la saisie des Personnes Publiques Associées,

Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture de la Somme en date du 10 janvier 2022, rendant un avis favorable et précisant deux remarques concernant les OAP sectorielles,

Vu le courrier de la région Hauts de France du 18 janvier 2022, précisant l'absence d'avis de la Région dans le cadre des modifications simplifiées des PLU,

Vu l'avis favorable de la DDTM en date du 14 février 2022,

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date du 23 février 2022 ne soumettant pas la modification simplifiée du PLUi à son évaluation environnementale et rendant un avis favorable,

Vu la mise en œuvre effective et stricte de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée N°1 du PLUi du Val de Noye,

Au regard du bilan détaillé de la concertation ci-annexé,

Vu le dossier de Modification simplifiée n°1 au PLUi du Val de Noye,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 48, Abstention : 1 M. Leconte Yves-Robert) le Conseil Communautaire :

- Tire un bilan favorable de la mise à disposition
- Approuve le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLUi du Val de Noye, tel qu'annexé,
- Dit que la présente délibération fera l'objet :
  - d'un affichage en mairies et à la CCALN pendant une durée d'un mois
  - d'une information sur les sites internet des mairies et de la CCALN pendant une durée d'un mois
  - d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- Dit que le dossier approuvé de modification simplifiée n° 1 du PLUi du Val de Noye sera tenu à la disposition du public à la CCALN et en Préfecture de la Somme aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Autorise le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et la Vice-Présidente Aménagement de l'Espace et à signer tous documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 30 JUIN 2022  
à GRIVESNES

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

05/07/22

Le Président,

Affiché le

05/07/22

Alain DOVERGNE

